

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup>. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
				LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	5 h. 7 <sup>m</sup> »	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.	—	—

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 24 Février.

### SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

### L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

## LÉON GAMBETTA

CAHORS

#### 2<sup>e</sup> LISTE.

Total de la 1<sup>re</sup> liste..... 11,684 »

- MM. les membres du Conseil mun. :
- Sirech P.-F., maire..... 100 »
  - Costes, notaire, adjoint..... 100 »
  - Mazères, avoué, adjoint..... 100 »
  - Relhié Augustin, conseiller... 100 »
  - Bousquet Caprais, id..... 100 »
  - Bouysson René, id..... 100 »
  - Caviolle, médecin, id..... 25 »
  - Filhol, pharmacien, id..... 25 »
  - Calmon Jean, id..... 10 »
  - Rouquette, pharmacien id..... 10 »
  - Besse Pierre, id..... 10 »
  - Bris Jean-François, id..... 10 »
  - Talou, avoué, id..... 20 »
  - Agié François, id..... 10 »
  - Cayla Caprais, id..... 50 »
  - Bousquet Jean, id..... 10 »
  - Pouzergues Pierre, id..... 20 »
  - Carriol Gervais, id..... 20 »
  - Mazelié Louis, id..... 20 »
  - Dellard Pierre, id..... 10 »
  - Miquel Edouard, id..... 10 »
  - Lebœuf, médecin, id..... 100 »
  - Soulié Aimé, id..... 20 »
  - Lestandie Pierre, id..... 5 »
  - Lagarrigue, avocat, id..... 20 »
- M. le directeur et MM. les employés

- des postes et télégraphes, à Cahors. 98 »
  - MM. Labie Henri, à Bordeaux. 10 »
  - Rival, employé des télégraphes. id.. 3 »
  - Monié, id. id.. 3 »
  - Roure, id. id.. 1 »
  - Andorre Gustave, id.. 5 »
  - Besombes, id.. 3 »
  - Paysot, id.. 3 »
  - Rascouaille, id.. 1 »
  - Afayou, id.. 3 »
  - M. Jordanet Adrien, maire de Labastide-du-Vert (Lot), a adressé une liste de..... 38 15
- Total des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> listes.... 12,857 15

#### Déclaration ministérielle

Voici le texte de la déclaration ministérielle lue par M. Ferry à la Chambre des députés et au Sénat à la séance du 22 février.

Messieurs,

Le cabinet que M. le Président de la République a honoré de sa confiance et qui vient respectueusement solliciter la vôtre ne se fait aucune illusion sur les difficultés de la tâche qu'il a acceptée, ni sur la gravité de la situation parlementaire à laquelle il est chargé de pourvoir.

Cette situation ne peut se dénouer que par la clarté et par la franchise. Nous devons vous exposer sans réticence les réflexions qu'elle nous inspire, les mesures immédiates qu'elle nous paraît comporter, ainsi que la façon générale dont nous entendons la direction à donner aux affaires politiques.

Il importe avant tout de clore l'incident qui a si malheureusement troublé l'accord entre les deux Assemblées républicaines. Notre premier devoir sera de satisfaire et d'apaiser, dans les limites de ce qui est juste, légal et possible, des réclamations légitimes, des défiances qu'il faut se garder de pousser à l'excès, et nous sommes résolus à user immédiatement à cet effet des

droits incontestés que confère au pouvoir exécutif la loi du 19 mai 1834.

Nous croyons qu'il n'y a pour le moment rien de plus à faire, que la République n'est pas en péril, et que si elle rencontrait quelque jour des conspirateurs sérieux, elle trouverait dans son droit supérieur, dans la résolution de ceux qui répondent de ses destinées, dans le concours même de tous ceux qui ont travaillé à la fonder, les pouvoirs qui n'ont jamais fait défaut à un gouvernement régulier.

Messieurs, ce sont les ennemis des gouvernements libres qui voudraient les réduire au rôle des gouvernements sans défense. Mais les populations françaises qui témoignent chaque jour par leurs votes de leur attachement de plus en plus profond aux institutions républicaines ne l'entendent pas ainsi, et loin de vouloir abandonner la République à un périlleux laisser-faire, elles seraient plutôt tentées de croire que la République n'est pas assez défendue.

Aussi, sans toucher à des libertés essentielles dont la générosité même est l'honneur du gouvernement républicain, nous vous demanderons des mesures sur les cris publics et sur l'affichage ayant pour but de soustraire tout au moins la liberté de la voie publique aux manifestations factieuses.

Messieurs, on l'a dit depuis longtemps, c'est surtout par la bonne conduite des affaires publiques, par le souci incessant des vœux et des sentiments du pays que les gouvernements libres se défendent et se fortifient. La Chambre des députés l'a bien compris ainsi, elle qui a mis dès le premier jour son ambition à mériter le titre de Chambre réformatrice, le plus beau nom qui soit au monde.

Où, nous avons reçu du pays le mandat de réformer et nous l'accomplissons ; mais ce pays nous demande à cette heure, avec non moins

d'énergie, d'administrer, de gouverner, d'enraciner la République. Ce peuple sage et résolu, le plus laborieux et le plus ordonné des peuples, qui a poursuivi à travers tant d'obstacle, à force de patience et de courage civique, l'établissement de la République démocratique, a cherché et aime en elle le gouvernement définitif et nécessaire. Mais ses élus manqueraient gravement à ses volontés s'ils donnaient à la République la fausse apparence d'un gouvernement agité et provisoire.

Messieurs, deux choses sont nécessaires à un gouvernement réformateur, il faut un terrain quelque peu solide et une bonne méthode : un terrain solide, à l'abri des crises incessantes qui paralysent l'action des pouvoirs publics, affaiblissent l'autorité républicaine, engendrent des gouvernements sans esprit de suite et sans crédit, et une méthode politique et parlementaire qui consiste à ne pas aborder toutes les questions à la fois, à limiter avec soin le champ des réformes pour le parcourir plus sûrement, à écarter les questions irritantes et les débats stériles, à modérer enfin l'initiative individuelle de façon à laisser au gouvernement l'initiative qui lui appartient de droit.

Les mesures urgentes, celles qui sont les plus mûres et qui ne peuvent plus attendre, sont faciles à énumérer.

Sans parler de la réforme de la magistrature, qui vient de faire un grand pas et qu'il est de l'honneur du Parlement de mener à terme ; ni de la loi municipale, sur laquelle l'accord sera facile, croyons-nous, entre le gouvernement et les Chambres ; ni des lois militaires, qui tiennent, comme l'armée elle-même, la première place dans nos communes préoccupations, la Chambre a mis à son ordre du jour la loi relative aux récidivistes, attendue si impatiemment par le pays, et les propositions de loi re-

de César.

L'esprit mondain, un peu superficiel, de la jeune femme ne cadrait pas avec leur intelligence, habituée aux choses supérieures. Quant à César, quoique fort beau encore, il ne voyait que sa fille, ne vivait que pour elle.

En dépit de tous ces calmants, la terrible nature du jeune homme se développa.

On peut comparer la jalousie dans le cœur de l'homme à ces plantes empoisonnées qui surgissent entre deux pierres, dans un pan de mur effrité, partout où se trouve une fissure, où se loge un peu de terre. On regarde, attentif, les pierres où le mur, l'œil ne peut découvrir un semblant de végétation ; le lendemain, la verdure éclate, la fleur s'entr'ouvre, le parfum délétère se dégage, les racines sont si profondément enfoncées qu'il faut soulever les pierres ou ébranler le mur pour parvenir à les déraciner.

Raoul ne quittait plus Béatrice ; il la couvrait des yeux, la suivait comme son ombre, s'enivrait du jeune parfum qui émanait de toute sa personne ; ne se trouvant pas assez seul pour jouir de son trésor, il surveillait ces hommes graves, voyant en eux le désir de lui enlever son bien.

(A suivre)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(27) du 24 Février 1883.

LES

## COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Son imagination se prit d'abord, le cœur suivit bientôt : ce fut un embrasement général. Béatrice comprit qu'elle était aimée, son âme s'ouvrit à l'amour ; il ne faut pas de longs jours pour prendre feu sous le beau ciel d'Italie. Ils s'aimèrent et se le dirent en y mettant juste le temps qui est nécessaire au soleil pour boire la rosée du matin.

Le prince assistait charmé à l'éclosion de ce jeune amour ; il avait étudié le caractère de Raoul ; connaissant les idées de droiture, de noblesse, qui animaient le marquis de Vierville, il jugea le fils par le père et laissa Béatrice libre d'aimer le comte.

Béatrice était coquette, elle voulait plaire et y réussissait ; elle aimait Raoul pour son élégance, sa beauté mâle, sa distinction ; lui l'aima avec la fougue de ses vingt-cinq ans : il ne voyait qu'elle, ne songeait qu'à elle, et n'eut de cesse que lorsque le prince eut consenti au mariage.

César ne se fit pas prier ; heureux de pla-

cer la fille de son frère sous la protection de l'homme qui était son plus cher ami, il consentit à cette union, Béatrice paraissait si heureuse, si fière de son fiancé !

Il fut convenu que le mariage se ferait sans éclat : le prince exigea même qu'il eût lieu secrètement ; on ne devait en faire part que plus tard à la famille de Raoul ; le prince, sûr du consentement du marquis, ne voulut pas exposer sa fille en répandant cette grande nouvelle.

Raoul, ivre de joie, consentit à tout ce que voulait César.

Le mariage eut lieu dans la petite église du village, l'abbé Borgherini leur donna la bénédiction nuptiale. L'heureux couple passa la lune de miel sous le vieux toit de la maison Ristordi.

Le prince fit meubler un appartement somptueux aux deux jeunes époux. Ils vécurent là comme on vit à deux, lorsque les plus belles mélodies de l'amour se chantent dans l'âme.

XXXII

On a beau vivre dans l'intimité de la famille, il est des mystères qui restent profondément enroulés dans le cœur humain ; on pourrait rester des années les uns près des autres sans se douter de leur existence, mais aussi le moindre choc suffit à faire jaillir l'étincelle.

C'est ce qui arriva : Raoul était jaloux, ja-

loux à perdre l'esprit ; il s'en doutait à peine, n'ayant jamais aimé sérieusement.

Comme il était beau cavalier, les femmes qu'il courtisait lui restaient fidèles ; il flattait leur amour-propre ; on le savait généreux ; il n'en faut pas davantage pour conserver les faveurs vénales de ce genre de femmes.

Ne les aimant pas, le comte ne songeait guère à les surveiller et pouvait jusqu'à un certain point ignorer son tempérament.

Il était l'aîné de ses sœurs ; dans les grandes familles, il est rare, en dépit de l'abolition du droit d'aînesse, que l'on place sur la même ligne le premier-né et les autres enfants. Il y a une nuance dans l'affection qu'on lui porte ; malgré tout ce qu'on fait, il sent que sur lui repose l'espoir de l'avenir.

C'est lui qui prendra le titre à la mort du père ; le respect se mêle à l'affection qu'on lui porte, anticipant sur le moment où l'on ne verra plus que par ses yeux.

Raoul tenait la première place dans le cœur de sa famille ; tout se faisait dans le but de lui plaire ; il s'habitua à cette atmosphère de tendresse ; le terrible ennemi qu'il portait dans son cœur n'avait pas l'occasion de se développer.

Le premier effet de l'amour fut de le rendre à sa vraie nature ; d'une seconde à l'autre, il devint jaloux, jaloux au milieu de ces hommes de travail dont la pensée se concentrait sur la petite Diane, qui aimait Béatrice simplement parce qu'elle était la nièce

atives aux Caisses de retraite pour la vieillesse et aux Sociétés de secours mutuels, propositions qui, avec la loi sur les Syndicats professionnels, marqueront d'un caractère particulier l'œuvre de cette législature.

De notre côté, Messieurs, nous vous présenterons très prochainement le budget ordinaire de 1884 qui devra être réglé par les Chambres, comme il l'a été par le gouvernement, sur le principe de la plus stricte économie.

Nous allons ouvrir les négociations avec les grandes Compagnies de chemins de fer, dans le ferme espoir qu'il en sortira des conventions équitables, respectueuses des droits de l'Etat, et qui faciliteront l'exécution des grands travaux publics sans charger à l'excès notre crédit. Nous vous apporterons également dans un bref délai la suite des mesures destinées à compléter l'organisation du préfecturat français en Tunisie convaincus que cette organisation nous permettra de réduire rapidement, dans des proportions considérables, les charges de l'occupation.

Messieurs, la politique extérieure de ce cabinet, comme celle de tous ses prédécesseurs depuis douze ans, ne peut être qu'une politique de paix. La paix est le premier besoin, l'instinct profond de toute grande démocratie; mais une politique pacifique n'est pas nécessairement une politique inactive. Partout, dans les questions où nos intérêts, où notre honneur sont engagés nous voulons, nous devons maintenir à la France le droit qu'il lui appartient.

C'est précisément pour conserver à notre patrie son autorité morale et son crédit parmi les peuples, qu'il importe de donner à l'Europe le spectacle d'un gouvernement plus sûr de son lendemain, mieux armé contre les factions, quelles qu'elles soient; d'une administration forte et respectée; d'une République parlementaire reposant sur ces trois choses essentiellement françaises: le bon sens, le travail et l'amour du progrès.

## Revue des Journaux

### La Paix :

Si le nouveau cabinet, se contentait de nous ramener à quinze mois en arrière et de prendre la suite des affaires du ministère du 14 novembre; s'il abusait des avantages que lui donnent les conditions dans lesquelles il prend naissance, pour substituer à la politique libérale et fermement républicaine et progressive que réclame le pays, une politique autoritaire et par cela même rétrograde, il ne tarderait pas, quelle bonne volonté qu'on y mit, à se heurter à des impossibilités de gouvernement et à soulever des résistances dont il ne triompherait pas plus que n'en a triomphé l'illustre homme d'Etat dont M. Jules Ferry s'était constitué le premier lieutenant.

Mais les nouveaux ministres ne s'y tromperont pas, ils comprendront qu'au point où nous en sommes, le plus sûr moyen, pour un gouvernement, de durer, est de se défendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de toutes les aventures, et que les pires des aventures sont celles qui tendent à substituer l'autoritarisme à la liberté.

### Le Voltaire :

La Chambre n'attendra pas longtemps avant de découvrir que ce ministère est sa dernière carte, et qu'une nouvelle crise ministérielle aurait, aux yeux du pays, la valeur d'un vote de dissolution.

Le ministère du 21 février ne vivra pas seulement parce qu'il répond à une nécessité politique, il vivra aussi parce qu'il fera les affaires du pays et de la République.

### Le Paris :

Deux questions sont posées dès le début : la question des princes et la question de la révision.

Sur la première, nous aurons le courage, aujourd'hui comme hier, de dire tout ce que nous pensons. En mettant les ducs de Chartres et d'Alençon en retrait d'emploi, sans motif, uniquement parce qu'ils s'appellent comme deux villes françaises, le ministère va commettre une iniquité. Je reconnais que cette iniquité lui est commandée par la Chambre et que l'officier général qui prendra la responsabilité de faire décréter en déchargera les ministres civils. N'importe ! C'est une triste chose de torturer un texte de loi pour retirer leurs épées à des officiers, scrupuleux observateurs de la discipline, dévoués à leur tâche, mais assez malheureux pour être royalement apparentés.

La Chambre le veut : ainsi soit-il ! Mais nous qu'on n'accusera pas d'être orléaniste, nous saluons, alors qu'un décret injuste va les frapper, ces deux princes qui ne demandaient qu'à servir à leur rang dans l'armée de la République.

### Le Clairon :

Les plus sympathiques osent à peine assurer que la combinaison Ferry vivra jusqu'aux vacances de Pâques.

C'est l'état-major de M. Gambetta qui rentre triomphant aux affaires, avec M. Gambetta en moins.

En somme, pour les libéraux et les démocrates, c'est un ministère de réaction; pour les républicains de vieille souche, c'est la vraie tradition jacobine; pour la France, c'est un cabinet d'aventures, de persécution et de despotisme.

### Le Soleil :

Si le ministère peut se passer à la rigueur du concours et de l'appui de l'extrême gauche, il lui faut au moins, pour gouverner, qu'il ait le concours et l'appui des trois autres groupes, car ce n'est pas celui qui vient d'être constitué qui pourra chercher et trouver des voix au centre gauche. Le général Thibaudin y reste et M. Challemel-Lacour y entre. C'est dire que le gouvernement jette tout à fait le masque de jacobin avec une entière franchise. On peut s'attendre à des actes arbitraires et violents. S'il y a quelque part une statue de la Liberté, il faut se hâter de la couvrir d'un voile.

Tout en faisant de la dictature, tout en sacrifiant les libertés conquises en 1789, sans en excepter la liberté individuelle, le cabinet Ferry pourra-t-il gouverner ? Non. Il sera forcé de louvoyer entre toutes sortes de difficultés qui le feront impuissant, après l'avoir fait impopulaire.

### Le Parlement

Critique la composition du ministère et dit que l'appui de l'Union Républicaine ne saurait suffire pour lui assurer une majorité de gouvernement et qu'il se verra dans la pratique obligé de chercher une partie de ses inspirations soit parmi les modérés, soit parmi les radicaux. De là, croit-il viendront pour lui les difficultés, mais il assure qu'il sera accueilli avec satisfaction par tous les hommes d'ordre et de bons sens, si au lieu de donner au pays des émotions il s'occupe de ses intérêts.

### Le Figaro

Dit que le nouveau ministère n'a que l'apparence de la force. Il y a chance pour que la presse conservatrice fasse les frais de cette apparence de force.

### Le Radical

Dit que M. Grévy continue à former des ministères de minorité.

### Le Journal des Débats :

Le Journal des Débats fait ressortir le soin que le président du Conseil a pris de limiter les questions sur lesquelles s'exercera l'activité du gouvernement et des Chambres. Si M. Jules Ferry et ses collègues, dit-il, avaient poussé l'exclusivisme encore plus loin, s'ils avaient résolu d'écartier la question des prétendants, ce document aurait acquis la valeur d'un acte d'habileté et de généreuse politique. Le nouveau cabinet, préluant à la prise de possession du pouvoir par un hommage solennel au droit et à la Justice, pouvait conquérir les suffrages du Parlement et obtenir ceux de toute la France libérale.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 Février.

M. Jolibois déclare qu'il demande à interpellier le gouvernement sur les « droits supérieurs » dont le gouvernement prétend user pour la défense de la République.

La discussion dite interpellation est renvoyée à samedi.

M. Prux-Paris dépose un projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles.

Il demande l'urgence.

L'exposé des motifs indique les difficultés que présente la pratique de la Constitution de 1875. Tout le système constitutionnel sera impuissant à donner au Président de la République l'autorité nécessaire, tant qu'il sera élu par le Parlement. Le suffrage universel seul peut lui donner l'indépendance et l'autorité.

Il faut qu'il soit élu par la nation.

La Constitution de 1875 n'a pas reçu la consécration du suffrage universel. Elle est la légalité mais elle ne saurait être le droit.

Interruptions. — Aux voix.

C'est au pays qu'il appartient de se prononcer sur la révision de la Constitution par l'organe d'une assemblée nouvelle, spécialement investie de pouvoirs constituants.

A gauche : Aux voix !

L'orateur rappelle le conflit entre les deux Chambres; la souffrance des affaires partout.

Il demande un gouvernement fort, que, quels que soient ses efforts, le nouveau ministère ne peut procurer.

Il agira sur la Chambre par la crainte de la dissolution, sur le Sénat par la crainte de la révision. Cette politique ne donnera pas satisfaction au pays.

M. Viette combat l'urgence.

La révision est une question capitale. Elle est demandée par le peuple et ce n'est pas le vote...

« inoubliable » de samedi dernier qui pourra enrayer le mouvement.

Le Sénat a tué la politique d'accord et de conciliation.

Il a pris sur lui toute la responsabilité du conflit.

La commission d'initiative devant déposer son rapport à la fin de la séance sur les propositions de révision dont elle est saisie, il n'y a pas lieu de voter l'urgence.

M. Henri Giraud dépose le rapport de la commission d'initiative tendant à la prise en considération des propositions Barodet et Andrieux relatives à la révision de la Constitution. (Plusieurs voix : Lisez !)

La Chambre consultée n'ordonne pas la lecture.

M. le prince de Léon. — Je déclare que je reprends la demande d'interpellation retirée par M. Laisant, relative aux mesures que compte prendre le gouvernement relativement aux princes ayant des grades dans l'armée.

Plusieurs voix : A un mois !

Après deux épreuves douteuses, la Chambre, par 330 voix contre 170, repousse le renvoi à un mois et fixe la discussion à samedi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi municipale.

M. de Marcère, rapporteur, demande le renvoi à lundi, le ministre de l'intérieur ayant besoin de prendre connaissance de l'état de la délibération.

Le renvoi à lundi est prononcé.

## SÉNAT

Séance du 22 février.

L'ordre du jour appelle première délibération sur la proposition de loi de M. Dufaure, relative au droit d'association.

M. Jules Ferry demande le renvoi à huitaine afin de laisser au gouvernement le temps d'étudier la question.

Le renvoi à huitaine est prononcé.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi qui a pour objet de modifier le mode de prestation de serment.

Sur la demande de M. le marquis de Malleville, l'ajournement est prononcé.

Le Sénat se prononce également sur l'ajournement de la discussion de la proposition de loi de M. Hérodot tendant à la répression du duel.

Lundi, séance publique.

## Informations

Sur les onze membres qui composent le nouveau ministère, neuf sont connus. Nous donnons une brève biographie de MM. Charles Bron et Méline.

M. Charles Brun, (ministre de la marine.)

M. Charles Bron a soixante-et-un ans; il est né à Toulon, le 22 novembre 1821. Le nouveau ministre remplit, depuis plusieurs années déjà, le poste de directeur des constructions navales, qui équivaut au titre de contre-amiral.

M. Bron est un ancien élève de l'école polytechnique. Il en sortit dans le génie maritime, le 19 novembre 1840. Il fut, en 1871, élu, sans passé politique, à l'Assemblée nationale.

En 1876, il fut envoyé au Sénat par le département du Var.

M. Charles Bron a voté contre le pouvoir constituant de l'Assemblée nationale, contre le renversement de M. Thiers, l'état de siège, la loi des maires, la loi sur l'enseignement supérieur, le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et les lois constitutionnelles.

Au physique, le nouveau ministre de la marine est de petite taille; il porte toute la barbe grise. Il est officier de la Légion d'honneur depuis 1863.

M. Méline, (ministre de l'agriculture.)

M. Méline est né à Remiremont (Vosges), le 20 mai 1838; il a donc actuellement quarante-cinq ans. Inscrit comme avocat au barreau de Paris, il fut pendant le siège adjoint au maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, après le siège, élu membre de la Commune, il donna bientôt sa démission.

Comme M. Ferry, il est député des Vosges. Ce n'est pas la première fois que M. Méline aborde le ministère, il a été quelques semaines sous-secrétaire d'Etat à la justice sous le ministère Jules Simon, à la veille du 16 Mai.

C'est un protectionniste.

### La loi de 1834

M. Jules Ferry a annoncé à la Chambre qu'il allait appliquer aux princes ayant des grades

dans l'armée la loi du 19 mai 1834.

C'est à l'aide de cette loi qu'il prétend retirer leurs emplois à tous les princes soldats.

Or, dans une circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> mai 1882, le général Billot a formellement déclaré que « la mise en non-activité par retrait » ou par suspension d'emploi, en vertu de la loi de 1834, ne peut être motivé que par l'« conduite, des fautes dans le service » ou « le défaut de capacité. »

On lit dans le Figaro :

« Une femme, dont le nom, il n'y a pas longtemps encore passionnait à la fois les palais et les journaux, la duchesse de Chaulnes, née Sophie Galitzin, et morte misérablement hier matin à trois heures dans un pauvre logement de la Villette. Elle n'était âgée que de vingt-quatre ans. »

### LA CATASTROPHE DE CORBEIL.

Une terrible explosion s'est produite dans la matinée de dimanche, à la poudrière du Bouchet, près de Corbeil. Voici quelques détails :

La poudrière du Bouchet est une de plus importantes de France.

Le bâtiment où a eu lieu l'explosion était un atelier muni d'une presse hydraulique. Quatre hommes, deux militaires et deux civils, étaient occupés à y fabriquer des galettes de poudre destinées à la marine.

On se perd en conjectures sur la cause de l'accident. Toujours est-il qu'il ne reste pas une pierre de l'atelier.

Les 700 kilogrammes de poudre qui ont fait explosion ont projeté à une grande distance les moellons composant les murs du bâtiment et tout ce que celui-ci renfermait.

A cent mètres autour de ce lieu, les arbres sont rasés et carbonisés. Ceux qui ont été préservés sont blancs comme s'ils avaient été peints à la chaux.

Quand, au bruit de l'explosion, on est accouru au secours des victimes, on a retrouvé leurs membres épars sous le sol.

Cinq personnes ont trouvé la mort.

Une vingtaine de personnes ont en outre été blessées, dont trois grièvement.

### ENCORE DES KRACHS

On lit dans le Messager du Midi :

« Depuis plusieurs jours, nous savions qu'un mandat d'arrêt avait été lancé par le parquet de Montpellier contre M. Charles Raynaud, directeur du Comptoir financier de l'Hérault, à la suite de nombreuses plaintes portées contre lui par divers clients. »

« Notre correspondant de Toulon nous apprend que M. Raynaud a été arrêté samedi dans cette ville. »

### ARRESTATION D'UN FINANCIER

On annonce qu'un financier, M. Chollet, directeur de la Banque mobilière, dont les bureaux sont situés rue St-Augustin, vient d'être arrêté en vertu d'un mandat du parquet de la Seine. M. Chollet est accusé de détournement de titres et de fonds.

## CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

### ÉCOLE NORMALE DE FILLES

Par arrêté préfectoral, les pièces relatives à la construction d'une école normale d'institutrices à Cabors, demeureront déposées pendant 20 jours, à compter du 25 février 1883, au Secrétariat général de la Préfecture du Lot. Elles seront communiquées, sans déplacement aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours. Pendant le même délai, il sera ouvert, au Secrétariat général de la Préfecture, un registre destiné à recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu l'exécution des travaux projetés, ainsi que l'acquisition des terrains et bâtiments nécessaires pour l'exécution desdits travaux.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES FILLES

Par arrêté ministériel, en date du 14 février, le concours d'agrégation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, sera ouvert le 6 août 1883.

Les inscriptions seront reçues du 15 juillet au 1<sup>er</sup> août.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la session d'examen pour le certificat d'aptitude à l'emploi de chargé de cours dans les lycées et de professeur dans les collèges de jeunes filles, sera ouverte le 3 juillet 1883.

Les inscriptions sont reçues du 16 juin au 1<sup>er</sup> juillet.

La nature et la durée des épreuves orales des sciences, sont déterminées ainsi qu'il suit :

- 1° Une interrogation de mathématiques (demi-heure);
- 2° Une interrogation de physique et de chimie (demi-heure);
- 3° Une interrogation d'histoire naturelle (demi-heure);
- 4° Une interrogation sur les principes et l'utilité de la direction, dans ses rapports avec l'enseignement (20 minutes);
- 5° Deux leçons sur des sujets de mathématiques, de physique, de chimie et d'histoire naturelle (4 heures de préparation sans secours étrangers).

ENSEIGNEMENT DU DESSIN

Par arrêté ministériel, en date du 16 février, une session normale pour la préparation des candidats au certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin, aura lieu à Paris du 22 au 31 mars inclusivement.

Pourront être admis à la session normale les professeurs des lycées, des collèges, des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices, des écoles spéciales de Beaux-Arts et de dessin de Paris et des départements, les élèves de ces dernières écoles, ainsi que toutes les personnes qui se destinent au professorat.

Les candidats devront adresser, avant le 5 mars prochain, une demande au ministre, par l'intermédiaire des inspecteurs d'Académie ou des inspecteurs de l'enseignement du dessin, selon la nature de l'établissement auquel ils sont attachés.

Les demandes devront être transmises le 5 mars au plus tard, par les inspecteurs qui feront connaître à l'administration leur avis sur la suite à y donner.

Les personnes autorisées à prendre part à la session normale, recevront avis de leur admission.

Les candidats des départements seront remboursés de leurs frais de voyage, aller et retour, en 2<sup>e</sup> classe, et recevront, en outre, une indemnité de 6 francs par jour pendant la durée de la session.

Les promeneurs ont souvent rencontré sur nos boulevards un de ces troupeaux de bœufs menés par deux ou trois toucheurs qui crient à tue-tête Ha ! Ha ! Ho ! Ho ! aux aboiements répétés des chiens-loups qu'ils excitent.

Jedi matin, vers les huit heures, un de ces troupeaux longeait le boulevard Saint-Jacques, à Moissac, lorsque en face du café Marty, un bœuf s'est précipité sur un passant, l'a saisi avec ses cornes et l'a jeté sur le sol avec une violence extrême. L'homme est resté étendu sans connaissance. Il s'est remis avec peine, grâce à un cordial, qu'on lui a fait prendre. Mais le malheureux se trouve blessé grièvement. On l'a transporté à l'hospice où des soins immédiats lui ont été prodigués.

Il existe cependant des lois de police qui interdisent le passage des troupeaux de bœufs dans les rues et les boulevards.

Revue Agricole

Système Neilson pour le séchage du foin. — Pommes de terre de semence, conseils de M. Joigneaux. — Bulletin commercial.

Tous les agriculteurs savent la différence qu'il y a entre les foins rentrés après un séchage complet et rapide, et ceux qui ont été récoltés par un temps humide et pluvieux : les premiers,

par leur couleur verte et leur odeur saine, indiquent les excellentes qualités nutritives qu'ils possèdent; les autres, exposés longtemps à l'action de l'air et de l'humidité, flouissent par n'être plus qu'une herbe blanchâtre, sans odeur ni saveur, en un mot, une nourriture des plus médiocres. Ajoutez les frais considérables que nécessite l'épandage journalier du foin par les temps humides, le danger d'incendie que présente souvent ce foin, rentré dans un état de secité insuffisante, et vous conviendrez qu'il serait bien désirable de posséder une méthode qui permet de sécher le foin récolté à demi sec.

Cette méthode, un anglais, M. Neilson, croit l'avoir trouvée.

Son procédé consiste à laisser le foin étalé sur la prairie pendant un jour ou deux puis à l'entasser dans des meules où le séchage se termine à l'aide d'un ventilateur.

A cet effet, on laisse au centre de la meule un espace vide, qu'on fait communiquer avec l'extérieur au moyen d'un tuyau; c'est à l'extrémité de ce tuyau que se trouve le ventilateur, composé de quatre ailettes, comme ceux des tarares, et mis en mouvement, soit par une manivelle que tourne un homme, soit par un procédé mécanique, si on dispose des appareils nécessaires.

Dès que l'on constate, au moyen d'un thermomètre, que la température de la meule atteint 35° centigrades, on fait agir le ventilateur jusqu'à ce que la chaleur soit ramenée à 15 ou 20 degrés. On procède de même chaque jour, jusqu'à ce que le foin soit suffisamment sec, et que le thermomètre reste à une température constante.

Tel est, en gros le système, Neilson. Les expériences auxquelles il a été soumis ont prouvé que l'idée de son auteur était juste : les foins coupés par un temps pluvieux et traités de cette manière ont conservé presque toutes leurs qualités, tandis que, par la méthode ordinaire, on n'aurait obtenu rien qui vaille. Il y a lieu d'espérer que cette méthode rendra de grands services quand les perfectionnements qu'elle ne manquera pas de recevoir l'auront fait entrer définitivement dans la pratique agricole.

Voici la saison de semer les pommes de terre : c'est donc aussi le moment de rappeler les conseils suivants que M. Joigneaux adresse aux agriculteurs sur ce sujet.

« Les plantations faites de très-bonne heure au printemps sont bien préférables aux plantations tardives »

« S'il est vrai que les boutures d'arbres, pour être bonnes, doivent être prises sur des rameaux bien aoûtés, bien développés, il doit être vrai aussi que, pour être bons, les plants de pommes de terre doivent être choisis parmi les tubercules développés à point, c'est-à-dire mûrs. — Donc, les tubercules petits, les avortons, dont on ne se sert que trop souvent, ne valent absolument rien. Les tubercules de grosseur moyenne sont seuls convenables dans la circonstance. »

« Les tubercules, dont les petits bouts portent les yeux bien écartés et bien marqués, sont les meilleurs, donnent les plus fortes tiges et les plus gros tubercules. »

« Les tubercules germés, flétris et mous sont déjà fatigués par l'évaporation, les pousses anticipées, et sont loin de valoir les tubercules fermes et non germés. Pour cette raison il y a lieu de s'opposer à la germination hâtive des plants réservés, et, à cet effet, il est nécessaire de les remuer de temps en temps à la cave et de les changer de place. »

Nous engageons nos lecteurs à méditer ces conseils donnés par l'un des maîtres de l'art agricole.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 27 fr. 00. — Seigle, 17 fr. 00. — Orge, 17 fr. 25. — Avoine, 18 fr. 25.

Vins. — Les prix se maintiennent. Affaires très variables selon les régions.

Bétail. — Prix du kilog. de viande par pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 28 à 1 fr. 72, selon la qualité.  
Vaches, 1 fr. 18 à 1 fr. 58. id.  
Taureaux, 1 fr. 20 à 1 fr. 46. id.  
Veaux, 1 fr. 96 à 2 fr. 40. id.  
Moutons, 2 fr. 02 à 2 fr. 34. id.  
Porcs gras, 1 fr. 28 à 1 fr. 40. id.

C....

UNE BELLE PRIME

M. Ferrand, éditeur, à Besançon, offre en ce moment une série de primes extraordinaires consistant en montres de tout genre.

Si vous voulez juger, par un échantillon, de la bonté et de la beauté de ces primes, adressez-lui un mandat-poste de vingt-cinq francs, et vous recevrez franco à domicile par la poste :

UNE FORT BELLE MONTRE

EN ARGENT

Double cuvette argent 18 lignes, à cylindre, 8 rubis, très-élégante et très-solide. Cette montre est vendue partout 50 fr. au minimum. Elle n'a rien de commun avec les articles de pacotille si répandus aujourd'hui. Elle est garantie cinq ans, et toute personne qui, après l'avoir reçue, la trouverait inférieure à son attente, peut la retourner et en exiger le remboursement. Il est impossible de trouver mieux et à meilleur marché, à moins de sortir des articles soignés, à moins de tomber dans la catégorie des clous qui ne marchent que quelques mois et ne peuvent même pas être réparés, à cause de la mauvaise qualité des matières premières employées.

Si l'on désire que la montre soit très-petite (modèle pour dames) il faut ajouter cinq fr., soit en tout 30 fr.

Pour recevoir franco à domicile par la poste, adresser un mandat de vingt-cinq fr. (ou de trente fr. s'il s'agit d'une montre de dame) à M. Ferrand, éditeur, rue Morane, 9, à Besançon (Doubs).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 10 au 17 février. 1883.

Naissances.

Vigniet, Marie, rue Devia. 1.  
Cabarro, Marthe, rue St-Pierre, 7.  
Bouyssi, Marie, rue St-James, 18.  
Girma, Jean, à Lacapelle.  
Bonnet, Marthe, Bd Gambetta.  
Vaissie, Jean, rue des Augustins.

Mariages.

Imbo, Georges, et Dérignon, Louise.

Décès.

Alix, Antoinette, s, p., 62 ans Ve Bruc, rue St-Pierre.  
Ayma, Marie, s, p., célibataire rue du Chateaux.  
Estradié, Jeanne, s, p., Ve Coustard, rue Donzelle.  
Tauriac, Marie, s, p., 80 ans Ve Barriety, à Cavanies.  
Vigniet, Marie, 1 jour, rue Devia.  
Berines, Marianne, s, p., 57 ans Ve Capmas, Chartreuse, 4.  
Vincent, française, s, p., 70 Ve Lentillac rue Brives.  
Laucou, Jean, terrassier 23 ans rue Mascoutou.  
Guiraudet, Louis, 5 mois à Labarre.  
Valet, Marie, s, p., 83 ans Ve Carié à Cabessut.  
Alazard, Claire, s, p., 28 Bd Gambetta, sud.  
Estival, Marguerite, s, p., 64 ans Ve Bélivens, Place, Galdemaad.  
Bru, Célestin, 1 ans rue du Chateau, 10.  
Brugie, Marie, s, p., 72 ans rue Brives, 10.

Dernières Nouvelles

Une correspondance de Constantinople adressée au Temps, constate la déplorable impression produite par les événements de France. Les Orientaux voyant que les ministères français durent moins maintenant que les ministères turcs, et voyant la France renoncer à toute politique extérieure, considèrent l'influence de la France en Orient comme désormais perdue.

L'Evénement dit que la scission définitive est prochaine entre les bonapartistes et les royalistes des Chambres.

Le Figaro assure que M. de Montébelli, ministre de Bruxelles, a donné sa démission. M. Tissot ne resterait pas à Londres.

Paris, le 23 février, soir.

Le baron Reille, demain à la Chambre contestera au Président de la République le droit de signer les décrets mettant les princes en disponibilité.

Dans le conseil de cabinet tenu dans la matinée, M. Jules Ferry a arrêté les termes du rapport précédant les décrets relatifs à l'application de la loi de 1834 sur la mise en non-activité des princes. Les décrets paraîtront demain matin au Journal Officiel. Ils n'atteindront que les ducs de Chartres et d'Alençon.

Bourse de Paris.

Cours du 24 Février.  
Rente 3 p. %..... 80.30  
— 3 p. % amortissable. 80.80  
— 4 1/2 p. %..... 111.75  
— 5 p. %..... 115.25

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 22 février 1883.

L'argent est de plus en plus abondant à l'étranger comme à Paris et le mouvement de hausse se développe à peu près sans interruption. Nous laissons le 5 0/0 à 115 1/2, le 3 0/0 à 80 25, l'amortissable à 80 85, Le Foncier à 1,272, la Banque de Paris à 1,025 le Lyon à 1,585, Le Midi à 1,100, le Nord à 1,835, l'Orléans à 1,285, le 5 0/0 italien à 88 40, le Suez à 2,255, le Gaz à 1,525, l'Unifiée égyptienne à 365, la Banque ottomane à 739, le 5 0/0 turc à 12 15.

La tendance à la baisse du prix de l'argent pèse sur le cours de la Banque de France; elle est of-

frete à 5,140.

Le bilan de Banque de France constate une augmentation de 9,700,000 dans l'encaisse métallique, de 721,000, dans les avances sur titres, de 3,846,000, dans les comptes particuliers et nno diminution de 63,500,000, dans le portefeuille, de 13,313,000, dans le compte du Trésor, de 41 millions dans la circulation. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 578,000 francs.

Sur le marché en banque, les actions du Petit-journal se maintiennent facilement de 690 à 760, il est difficile de se procurer des actions et obligations du gros Camionnage de Paris, et des obligations de la Société d'ameublement. Les actions du Journal la France sont fermement tenues.

Les gouttes concentrées de FER BRAVAIS peuvent être prises indifféremment sur un morceau de sucre ou dans un verre d'eau ou une cuillerée de vin vieux. Le compte-gouttes qui accompagne chaque flacon permet un dosage exact et régulier.

Etude de M<sup>e</sup> DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-trois février courant, et par exploit de M<sup>e</sup> Leon Balitrand, huissier, en date du vingt-trois février aussi courant, la dame Antoinette Pagès, sans profession, épouse du sieur Devès Jean, propriétaire, habitante et domiciliée de la commune d'Albas, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Elle a constitué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil avoué près ledit tribunal.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le 24 février 1883.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS  
REVALESCIERE  
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PEY-CLET; Instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

No 63,476 : M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,625. — Avignon. La Revaléschiere du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revaléschiere qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIERE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

# P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

**Grand choix**  
de Toiles pur chanvre,  
Toiles blanches et cré-  
mées. — Linge de table.  
— Mouchoirs de poche.  
Coutils. — Etoffes pour  
meubles. — Couvertures.  
— Duvet pour Edredons.  
— Trousseaux et Layet-  
tes, etc., etc.

**Grand choix**  
de Nouveautés pour  
Robes, tentes nouvel-  
les. — Velours, Soiries.  
— Articles pour Deuil.  
— Châles, Flanelles. —  
Beau choix de Drape-  
ries pour Costume de  
dames, hommes et en-  
fants. — Draps et Mé-  
rinos pour soutanes. —  
Corbeilles de mariage,  
etc., etc.

NOUVEAUTÉS

A PRIX FIXE

## Francis PONTIÉ

MARQUÉES

EN CHEFFES CONNU

Boulevard Sud, et rue Fénélon, à CAHORS.

EXPOSITION

Grande mise en vente des nouveaux Assortiments en Nouveautés de la saison d'Hiver.

EXPOSITION

Grand choix en étoffes pour robes. — Lainages. — Soieries. — Draperies. — Confections pour dames en drap, en Cachemire, en satin-soie ovaté. — Rotondes en fourrures. — Toiles fil en tous genres. — Tapis d'appartement. — Linge de table. — Cravates. — Foulards. — Costumes brodés, onis et écossais. — Manchons et Boas. — Indienne et cretonne pour meubles.

BON MARCHÉ SURPRENANT

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Faille soie noire pour robes, depuis.....	2 fr. 95 le m.	Services de table en fil, depuis.....	8 fr. » la douz.
Tissus laine pour robes, depuis.....	0 30 —	Calicot et toile coton, depuis.....	0 45 le m.
Draperies fantaisie pour hommes, depuis.....	4 30 —	Manchons pour dames, depuis.....	3 » —
Confection pour dames, depuis.....	9 » —	Indiennes et cretonnes pour meubles, depuis.....	0 60 —
Toile pur fil pour chemises et pour draps de lit, depuis.....	0 80 —	Mousseline Rideaux, depuis.....	0 45 —

Spécialités de Nouveautés riches pour Corbeilles de mariage.

Châles Cachemire des Indes et Français. — Soieries en tous genres. — Confections. — Dentelles. — Fourrures. — Manchons. — Boas. — Lingerie pour dames et cravates. — Envoi franco dans tout le département depuis 20 fr.

PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS

Le système de vendre tout à Bon Marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison  
Toute marchandise qui ne répond pas à la garantie est sans difficulté échangée ou remboursée au gré de l'acheteur.

### VIGNES AMÉRICAINES

Provenance franc de pied Américain.

#### MASSOU

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
Boutures.	Racinés.	Boutures.	Racinés.
Riparia, le cent, 5 f. »	43 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solonis, — 5 »	43 »	Herbement, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	40 »	Cuningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	25 »
Clinton, — »	50 c. 2 »	Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — »	50 c. 2 »	Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables du 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de manquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Greffes sur Boutures. Racinés.  
Riparia, le cent, 22 f. » 35 f. »  
Solonis, — 22 » 30 »  
Viala, le cent, 22 f. » 30 f. »  
Herbement, — 25 f. »

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au Dock, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de manquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franco, rendu en gare et d'emballage.

### LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR  
9, Rue de la Paix. — Paris.

Le **NICOCIDE** est une délicieuse Pastille qui détruit l'effet nuisible de l'abus du Tabac et parfume l'haleine du fumeur. Se trouve dans tous les Bureaux de Tabac. L'inventeur Chimiste, Membre de plusieurs Sociétés savantes, expédie 2 boîtes c. 11 timbres. — Adresse : Capmartin, à Blaya Giraud.

VENTE A CREDIT D'OBIG. DU CREDIT FONCIER  
PAYABLES 10 ET 20 FR. PAR MOIS  
12 Tirages de 100 000 fr.  
18 Tirages de 100 000 fr.  
100 Tirages de 10 000 fr.  
Le 1<sup>er</sup> paiement donne droit aux tirages.  
Note explicative envoyée franco sur demande.  
Caisse de l'Épargne, 17, B<sup>is</sup> Rochechouart, Paris

A TOUS CEUX QUI ECRIVENT!!  
Moyennant 1 fr. en bon de poste adressé à M. Demouy, 2, rue Jarente, à Paris, on reçoit franco 3 doses Poudre pour Encre noire ou violette, chacune donnant 1 litre d'encre au moins égale, si ce n'est supérieure à celle vendue partout 1 fr. 50 et 2 fr. le litre. — L'essayer, c'est l'adopter.

RECOUVREMENTS  
SANS FRAIS ET A BREF DELAI  
M. Prévost, 142, rue St-Antoine, PARIS, se charge de tous Recouvrements et Contentieux, sans recours contre ses clients, moyennant 3 0/0 d'honoraires sur toutes les sommes touchées. Enseignements de toutes natures. Représentation aux Assemblées de Créanciers, etc., etc.

**EAU ZÉNOBIE**  
20 Ans de succès  
DE SUCCÈS  
ultra  
LA COULEUR  
DES CHEVEUX  
non  
SEULE PARFAITE  
POUR RÉTABLIR  
Ce n'est pas une blague, mais un Loton bienfaisant qui entretient et fortifie la chevelure en la recolorant. S'obtient en 2007 OEAUX  
Se trouve chez tous les Pharmaciens et Coiffeurs.  
Se trouve à Cahors, chez Brel, parfumeur boulevard Nord ; Dides aîné, boulevard Sud.

A LOUER  
Présentement  
UN APPARTEMENT  
DE SIX PIÈCES  
AUX TILLEULS,  
Rue du Lycée, 27,  
Le Propriétaire-Gérant A Layton.

50 pour 100 de REVENU PAR AN  
**LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE**  
Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.  
PARIS, 18, Place de la Bourse, 18, PARIS

### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES UNE MAISON

On demande à louer à Cahors avec bail  
Avec grand rez-de-chaussée, disposé pour magasin située à proximité du marché et de préférence formant encoignure sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.  
Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à M. A. BOISSAU, rue Disly, à COGNAC (Charente).

MACHINES A COUDRE  
De la Maison BARIQUAND et Fils  
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)  
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.  
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.

### TAMAR INDIEN GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT  
CONTRE  
CONSTIPATION

Hémorrhoides, Congestion cérébrale,  
Bile, Manque d'appétit,  
Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE  
NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants,  
Dames enceintes ou en couches,  
Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris  
et Pharmacies, Boîte 250.

### VIGNES AMÉRICAINES

Boutures et racinés de toutes les variétés  
Provenant des Propriétés de MM. MIGNONAC et AMADOU  
PROPRIÉTAIRES A MONTBAZIN (Hérault)  
S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénélon, à Cahors.

Maison de confiance

### O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS  
ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE  
CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL  
PRIX TRÈS MODÉRÉS.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN  
avec les

### BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.  
Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors  
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.